

1969... On a marché  
sur la lune...

2009... On marche  
sur la tête!!!

A un moment où les seuls sujets qui semblent intéresser notre « nouveau » ministre de l'éducation nationale, c'est le coût de la rentrée (avec un « reportage bidonné » sur toutes les chaînes de TV), il serait peut être temps de lui rappeler qu'en cette rentrée ce qui grippe dans l'Éducation Nationale, c'est l'état de l'École.

Les saignées qui seront encore faites par le digne successeur de Darcos cette année, laissent mal augurer de l'avenir de notre système éducatif. Comment imaginer que cette École puisse lutter efficacement contre les maux qui l'agressent quand ce gouvernement a supprimé 13500 emplois en 2009 (dont 1/3 des moyens d'aides spécialisés dans le 1<sup>er</sup> degré), se prépare à en supprimer encore 16000 en 2010! Des dizaines de milliers d'EVS, d'Assistant-e-s d'Éducation, de contractuel-le-s qui se sont inscrit-e-s cette année au « Pôle emploi » peuvent témoigner de cette saignée !

Dans le même temps, il sacrifie la formation des enseignant-e-s, malgré l'opposition qui continue à s'exprimer sur ce sujet.

Pas d'illusion, ce gouvernement ne cherche pas à soigner cette Éducation Nationale mais aide à sa disparition en tant que Service Public. Avec vous, car sans vous nous ne pouvons rien, dans la recherche constante de l'Unité d'Action avec nos partenaires syndicaux, nous n'entendons pas laisser faire.

**Parlons clairement le seul remède possible, c'est l'action et la résistance ensemble.**

Yvon Guesnier



## CGT : La voix pour vous faire entendre

### Elections aux conseils d'administration

Les élections des représentant-e-s des personnels aux Conseils d'Administrations des établissements (collèges et lycées) doivent avoir lieu avant la fin de la 7<sup>ème</sup> semaine de l'année scolaire, donc avant le 17 octobre. Les déclarations de candidature devant être déposées 10 jours avant c'est dès la rentrée qu'il faut préparer ces élections !

Deux candidat-e-s suffisent pour constituer une liste et l'expérience montre que cela peut suffire pour obtenir 1, voire 2, sièges au CA.

Tous les personnels (titulaires, stagiaires, non titulaires, assistant-e-s d'éducation, de GRETA ou de CFA...) sont électeurs/trices et éligibles s'ils/elles sont nommé-e-s à l'année. Nous diffuserons plus de précisions à la rentrée et nous assurerons la formation et l'assistance aux élu-e-s.

La présence d'élu-e-s CGT Educ' Action dans les CA est indispensable pour notre représentativité et notre développement. C'est la meilleure voix pour vous faire entendre. N'hésitez pas à vous lancer !

Page 2 : Equipes; Adhésion

Page 3 : Grilles indiciaires et salaires;  
Formation syndicale

Pages 4 et 5 : Conflit victorieux de la Poste;  
Brèves 1er degré; Jardins d'éveil;  
Orientation vers l'enseignement supérieur

Page 6 : Segpa : no future? Bac Pro.

Retraite : privilégiée?

Page 7 : Concours : précipitation et absence de dialogue; Lycée : où en est-on? Agence nationale de remplacement. Grippe A : l'école déjà grippée.

Page 8 : Mobilisation pour les droits des femmes le 17/10. Congrès de la CGT Educ'Action 06

Directeur de la publication: J.Denneulin

N° de commission paritaire: 0514S06382 ISSN: 1263-8617 - Imprimerie Sepipca: 04.97.00.09.20

votons



## Des élu-e-s à votre service

Grâce à votre vote les 2 et 3 décembre, la CGT Educ'Action a les moyens de vous représenter et de vous défendre à l'inspection académique, au rectorat et dans les conseils de prud'hommes.

N'hésitez pas à nous contacter



### Alpes-Maritimes

1er degré 06 :

Secrétariat: Vincent Pinchaux, Florence Ciaravola, Leila Saimi, Yvon Guesnier, Elisabeth Caron, Marc Le Roy

Carte scolaire: V. Pinchaux, E. Caron (Groupes de travail, CTPD, CDEN)

CAPD et suivi des dossiers individuels: L. Saimi, Y. Guesnier, Eve Noailly.

Suivi IUFM: F. Ciaravola, L. Saimi, V. Pinchaux, Y. Guesnier, E. Caron

Relations avec la Cgt-Educ'Action nationale: Y. Guesnier

Relations avec la Mairie de Nice: E. Caron, Maryvonne Bresson, Y. Guesnier.

Relations avec la presse: F. Ciaravola

## Nous joindre...

### CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

4, place St François - 06300 Nice  
Tél. 09 53 68 08 50 - Fax : 09 58 68 08 50  
<http://sdcg0683.ouvaton.org/>

Secrétaire académique :  
Cédric Garoyan : 06 75 74 14 22

### Alpes-Maritimes

#### Secrétariat départemental :

Joël Denneulin : 06 62 01 08 93  
cgteducation06@wanadoo.fr

1° degré : Yvon Guesnier  
sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2° degré : Joël Denneulin  
sden2d06@free.fr 06 62 01 08 93

Trésorier : Renaud de Varent  
sden06@free.fr - 09 53 68 08 50 (répondeur)

### VAR

#### Secrétariat départementale :

Valérie Hible, Bourse du Travail  
13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon  
Tél. 06 59 95 68 28 - valerie.hible@wanadoo.fr

1° degré : Sandrine Blondy  
sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2° degré : Mireille Canolle  
canolle@yahoo.fr - 06 59 95 68 28

GRETA : Marie-Dominique Fièvre  
mariedo.fievre@gmail.com - 06 88 32 34 89

Trésorière : Dominique Motay  
dmlotcgt@gmail.com - 04 94 14 02 73

## Organisations et nouvelles structurations :

### Académie

Elu-e-s CAPA : Sylvie DI RIENZO, Corinne GELEY, Annie ISNARD, Cédric GAROYAN, Benoit Noël et Alexandre COLLE.

CTPA : Jean-Pierre QUARTIER, Joël DENNEULIN

CAEN : JP QUARTIER, Yvon GUESNIER, C. GELEY, J. DENNEULIN, C. GAROYAN

CHSD et CHSA : Florence CIARAVOLA, J. DENNEULIN

### VAR

1er degré 83 :

Secrétariat: Sandrine Blondy, Patricia Quiévreux, Michèle Lherminier, Philippe Blanchon

Suivi IUFM: La Seyne : P. Quiévreux  
Draguignan : S. Blondy

2nd degré 83 :

Secrétariat : Mireille Canolle, Valérie Hible, Alexandre Colle

Greta : Marie-Dominique Fièvre

Liens avec l'Interpro, UL et UD :  
Christophe Godard, V. Hible, S. Blondy

Relations avec la presse: V. Hible, Renée De France

## Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

NOM (Mme/Mlle/M) \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né-e le : \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
Etablissement : \_\_\_\_\_ Zep : oui - non \_\_\_\_\_  
Corps (plp, pe, insti, certifié...) \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Hors classe : oui - non \_\_\_\_\_  
Discipline et/ou fonction (zil, tzz, ais, cons. pédagogique...) : \_\_\_\_\_  
Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : \_\_\_\_\_ Retraité-e (1) \_\_\_\_\_  
Temps partiel : qualité \_\_\_\_\_ % ou \_\_\_\_\_ /18° ou \_\_\_\_\_ /27°  
Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_ Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique<sup>1</sup>, je joins un RIB. Date et signature : \_\_\_\_\_  
 Je règle ma cotisation 2009 par chèque - entre 1 et 6 chèques max., svp.<sup>1</sup>

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué. Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de 1% du salaire net.

Le tableau ci-dessous vous permet de faciliter le calcul de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch	11° éch
Instituteur-trice				14,25 €	14,60 €	14,90 €	15,25 €	16,05 €	16,85 €	17,90 €	19,65 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,10 €	15,90 €	16,75 €	17,85 €	18,90 €	20,30 €	21,65 €	23,40 €	25,15 €
Idem : hors classe	18,90 €	21,40 €	22,95 €	24,50 €	26,50 €	28,30 €	29,90 €				
Agrégé-e	14,50 €	16,65 €	18,25 €	19,80 €	21,15 €	22,65 €	24,25 €	26,10 €	28,00 €	29,90 €	31,35 €

**Etudiant-e** : cotisation annuelle: 23.00€  
Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur 1% du salaire net ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

**Pour le temps partiel** : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

**Pour les retraité-e-s**, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à Vie Nouvelle.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réva-luée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

## Grille indiciaire et salaires nets au 1<sup>er</sup> septembre 2009 (hors MGEN)

Indice	Salaires nets arrondis à l'€ le plus proche			Echelons					
	Zone résidence 1	Zone résidence 2	Zone résidence 3	Instits	PEGC	Prof. Ecole Plp Certifié-e-s Cop, Cpe	Hors classe Prof. Ecole Plp Certifié-e-s Cop, Cpe	Agrégé-e-s	Hors classe agrégé-e-s
321	1 269 €	1 243 €	1 231 €		1				
339	1 340 €	1 313 €	1 300 €		2				
349	1 380 €	1 352 €	1 338 €			1			
357	1 411 €	1 383 €	1 369 €			2			
360	1 423 €	1 395 €	1 380 €		3				
376	1 486 €	1 457 €	1 442 €		4				
379	1 498 €	1 468 €	1 453 €					1	
390	1 542 €	1 511 €	1 495 €	6					
394	1 558 €	1 526 €	1 511 €		5				
395	1 561 €	1 530 €	1 515 €			3			
399	1 577 €	1 546 €	1 530 €	7					
415	1 640 €	1 608 €	1 591 €		6				
416	1 644 €	1 611 €	1 595 €			4			
420	1 660 €	1 627 €	1 610 €	8					
434	1 716 €	1 681 €	1 664 €		7				
436	1 723 €	1 701 €	1 672 €					2	
439	1 735 €	1 686 €	1 683 €			5			
441	1 743 €	1 708 €	1 691 €	9					
458	1 811 €	1 774 €	1 756 €		8				
467	1 846 €	1 809 €	1 791 €			6			
469	1 854 €	1 817 €	1 798 €	10					
478	1 890 €	1 852 €	1 833 €					3	
482	1 905 €	1 867 €	1 848 €		9				
495	1 957 €	1 980 €	1 959 €			7	1		
511	2 020 €	1 962 €	1 942 €		10				
515	2 036 €	1 995 €	1 975 €	11					
518	2 048 €	2 007 €	1 986 €				8	4	
531	2 099 €	2 057 €	2 030 €						5
540	2 135 €	2 092 €	2 070 €		11				
554	2 190 €	2 146 €	2 124 €					2	
560	2 214 €	2 169 €	2 147 €						6
567	2 241 €	2 196 €	2 174 €			9			
593	2 344 €	2 297 €	2 273 €					3	
601	2 376 €	2 328 €	2 304 €					4	
612	2 419 €	2 371 €	2 346 €			10	4		
635	2 510 €	2 460 €	2 435 €						7
658	2 601 €	2 549 €	2 523 €			11			1
684	2 704 €	2 650 €	2 623 €						8
695	2 747 €	2 692 €	2 665 €				5		
696	2 751 €	2 696 €	2 669 €						2
734	2 902 €	2 843 €	2 814 €					9	3
741	2 929 €	2 870 €	2 841 €					6	
776	3 068 €	3 006 €	2 975 €						4
783	3 095 €	3 033 €	3 002 €				7	10	5
821	3 245 €	3 180 €	3 148 €						6
881	3 483 €	3 413 €	3 378 €					11	6
916	3 621 €	3 548 €	3 512 €						A1
963	3 807 €	3 730 €	3 692 €						A2

### Avancement d'échelons dans la classe normale des personnels 1<sup>er</sup> degré (hors instituts) et 2<sup>er</sup> degré.

Echelons	Grand-Choix	Choix	Ancienneté
Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	1 an	1 an	1 an
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois



### Avancement d'échelons dans la hors classe pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré (hors instituts) et du 2<sup>er</sup> degré

Echelons	P.E. Cert. Plp	Agrégé-e-s
Du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 3 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 4 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	A* 4 ans
Du 5 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup>	3 ans	
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	3 ans	

### Avancement d'échelons pour les Instituteurs-trices

Echelons	Choix	Mi-Choix	Ancienneté
Du 6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup>	1 an 3 mois	1an 6 mois	2ans 6 mois
Du 7 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 9 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 10 <sup>e</sup> au 11 <sup>e</sup>	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

### FORMATIONS SYNDICALES dans le VAR

- Formation au Conseil d'administration : le 1er octobre  
- Formation d'accueil : le 26 novembre  
- Stage niveau 1 : connaissance de la CGT : La seyne ou Draguignan : du 19 au 23 octobre

Pour ces stages, il faut déposer une autorisation d'absence, dans le cadre de la formation syndicale et nous envoyer votre inscription à [sden.cgt.1d.var@free.fr](mailto:sden.cgt.1d.var@free.fr)



## Salaires... Toujours moins...

En 2009 le point indiciaire aura augmenté de 0,8% (0,5% au 1<sup>er</sup> juillet et 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre) loin de combler la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics qui s'établit au environs de 7% depuis 2000.

La Cgt-Educ'Action revendique l'alignement de la valeur du point sur l'inflation seuil moyen de maintenir le pouvoir d'achat pour tous. Elle revendique aussi un rattrapage du pouvoir d'achat compte tenu des pertes enregistrées depuis 2000 (7%).

Valeur brut du point indiciaire annuel au 1/7/09: 55,1217€, soit une valeur du point mensuel de 4,5935€.

Valeur nette mensuelle du point indiciaire (hors retenue MGEN):

Zone 1: 3,9531€

Zone 2: 3,8738€

Zone 3: 3,8342€

## calculons



**La mobilisation, l'action des sections syndicales de La Poste et de France Telecom ainsi que l'ensemble de la CGT ont permis de récolter plus de 22000€ de solidarité (usagers, postiers, autres professions, élus). Merci à toutes et tous.**

**Et ce n'est pas fini... Ils ont repris ensemble en gagnant : 39 quartiers au lieu de 36; 4 tournées sécables au lieu de 6; 2 jours sécables au lieu de 3; 6 semaines de périodes faibles au lieu de 18; 34 jours de retenue de grève au lieu de 46.**

C'est bien par l'action, la construction du rapport de force (12 adhésions à la CGT ont été concrétisées pendant le conflit, d'autres sont à venir) et toutes les potentialités qu'on engendré ce mouvement syndical que la Direction de La Poste a dû céder aux revendications du personnel lors du conflit de Carros et St Martin du Var.

Et pourtant, quoi de plus digne, légitime et responsable que de défendre son emploi, son métier, ses valeurs et celles du Service Public Postal. Pendant toute l'action, l'outil syndical CGT et ses structures (syndicat départemental FAPT et sa Fédération, l'Union Départementale) ont été au service des travailleurs en lutte. Cette lutte a été soutenue par CFDT et les interventions des élus Communistes des Alpes Maritimes.

Mensonge de dire que ce projet n'est pas lié à la privatisation de La Poste !! L'exemple de France Télécom, qui a été le laboratoire de la privatisation d'une entreprise publique, doit nous convaincre d'agir ensemble pour mettre à bas les terribles méfaits d'une telle opération : extrême souffrance au travail, suppression

d'emplois par dizaines de milliers, restructurations permanentes, casse de l'aménagement du territoire, course aux profits.

Le projet « facteur d'avenir », étape dans le processus de privatisation de La Poste, a touché jusqu'à aujourd'hui quelques bureaux semi ruraux du département et 10% de la population des travailleurs concernés.

Mais dès la rentrée, l'ensemble des bureaux des Alpes Maritimes sera victime de cette restructuration !!

La détermination et la ténacité des Postiers de Carros et St Martin du Var, sont la preuve que unis et organisés à la CGT, il est possible de mettre à mal la politique de nos dirigeants et gagner sur l'ensemble des bureaux et services du département.

Rien n'est inéluctable, rien n'est fatal. La mobilisation de tous doit permettre aux Postières et Postiers du département de se faire entendre et voir leurs revendications satisfaites.

La CGT appelle l'ensemble des Postiers à mettre en débat dès aujourd'hui, dans

l'unité la plus large, la lutte, sans attendre l'arrivée des projets (facteur d'avenir au courrier, modulation du temps de travail à l'Enseigne, et Cap Qualité Courrier au Centre de Tri, plan de livraison aux Agences Colis) pour faire de septembre un moment fort de mobilisation et de manifestations.

**Comme à Carros et St Martin du Var,**

**SYNDIQUONS-NOUS MASSIVEMENT,**

**CONTESTONS,**

**PROPOSONS,**

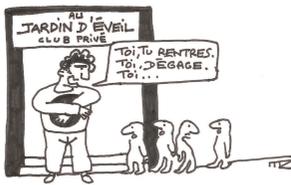
**RASSEMBLONS-NOUS,**

**REVENDIQUONS,**

**LUTTONS,**

**NEGOCIONS,**

**ET GAGNONS.**



**Fédération services publics la cgt**

## Jardins d'éveil

### Coup de force du gouvernement

**la cgt EDUC' ACTION**

La secrétaire d'Etat chargée de la famille, Nadine Morano, vient d'annoncer la création dès septembre 2009, de «jardins d'éveil» pour les enfants de 2 à 3 ans. 8000 places seront proposées dans ces « structures » entre la crèche et l'école. **Ces jardins d'éveil pourront s'implanter dans les classes de maternelle, sans enseignants, payés par les collectivités et les parents !** Autonomes, ne dépendant plus de l'Education Nationale, elles seront donc directement en concurrence avec les structures d'accueil existantes et notamment avec l'école maternelle, sans souci d'égalité sur le territoire.

**Les enfants ne se déposent pas à la consigne !**

**Le gouvernement met en œuvre une déréglementation sans précédent des normes et qualifications** actuellement en vigueur pour l'accueil des jeunes enfants, garanties aujourd'hui par les services de Protection maternelle infantile (Pmi), dont les fonctions protectrices vis-à-vis de l'accueil des jeunes enfants sont appelées à disparaître.

Avec des assistantes maternelles de gré à gré considérées comme un mode de garde peu coûteux pour la collectivité selon la Cour des Comptes, incitées à se regrouper par 4 pour accueillir 16 enfants au total dans ces structures ou avec une professionnelle pour 12 enfants ou des personnes âgées de plus de soixante ans, dans le cadre du cumul emploi-retraite, **les « jardins d'éveil » sont de véritables provocations à destination des personnels de la Fonction Publique Territoriale, de l'Education Nationale et des Crèches Collectives.**

Parents et enfants ont besoin d'un accueil et de services de qualité, conçus pour l'éveil et le développement des jeunes enfants, qui garantissent leur bien être et leur sécurité et dans lesquels des personnels qualifiés puissent exercer toutes leurs compétences.

**RASED! On ne renonce pas!**

**Pour la Cgt-Educ'Action, nous ne passons pas les RASED par pertes et profit! Nous entendons continuer à demander le rétablissement des milliers de postes supprimés et la création de postes supplémentaires au vu des besoins des enfants en difficulté.**

## 1er degré

**Enquêtes diverses et nombreuses... Ras le bol...**

Sur la fin de l'année scolaire dernière, les enquêtes administratives diverses (à renvoyer bien entendu par retour de courrier, voire la veille du jour où on l'a reçu...) se sont multipliées dans les dernières semaines. Outre le fait que l'on ne comprend pas l'utilité que nombre d'entre elles ont, les remplir a tenu du délire pour les directeur-trices d'école... quand elles ont été remplies...

## ORIENTATION ACTIVE VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint-Girons, ancien recteur de l'Académie de Nice, a remis un rapport sur l'orientation (1).

Ce rapport suggère un dispositif sur trois ans, entre la classe de première et la première année d'enseignement supérieur.

Ce dispositif comporterait quatre phases : l'information, dialogue et conseil, pré-inscription, puis accompagnement lors de la première année universitaire.

La phase d'information commence dès la première, avec des actions de découverte et d'information organisées en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

Elle est suivie d'une « phase de dialogue et de conseil ».

Au cours du premier trimestre de l'année de terminale l'élève préparera un dossier individuel de de-

mande de conseil à l'université. Il ne se pré-inscrira (entre janvier et mars) qu'après avoir reçu l'avis motivé de l'université et celui du conseil de classe.

Le rapport recommande enfin de renforcer les dispositifs d'accueil, de suivi et, le cas échéant de réorientation en première année d'études supérieures. Il recommande notamment de « renforcer les dispositifs de repérage des étudiants en difficulté » et de rendre possible une inscription au second semestre.

L'information, qui est une des clés de voute de ce rapport, serait dispensée par les professeurs principaux, appuyés par les conseillers d'orientation (« psychologue » n'apparaît qu'une seule fois dans le rapport !). Le rapport prévoit une formation des enseignants (sans plus de précision) mais ne dit pas si cette mission serait prise en compte dans leur service.

On peut regretter que ce rapport ne soit consacré qu'à l'orientation des lycéens vers les études supérieures, essentiellement universitaires, les formations supérieures courtes n'étant évoquées que comme réorientation des étudiants en difficulté alors que l'orientation commence dès le collège et non en première.

Les bonnes intentions du rapport et les TIC (un portail informatique est suggéré) ne suffiront pas à compenser le manque de COPSY qui sont les véritables professionnels de l'orientation. Leur sous effectif est dénoncé depuis de nombreuses années et a été scandaleusement aggravé ces dernières années.

Partant d'un problème réel, fortement exprimé tant par les élèves que par les parents, ce rapport, malgré quelques idées générales intéressantes, servira de fait à faire porter le poids de l'orientation aux enseignants et aux élèves eux



même en évitant soigneusement d'aborder le statut, le rôle indispensable et le nombre des personnels qualifiés, les Conseiller-ères d'Orientation Psychologue.

La CGT Educ'Action exige un recrutement massif de COPX permettant une présence effective dans les établissements avec une réelle disponibilité !

Jean-Pierre Quartier

(1) Ce rapport est téléchargeable sur notre site : <http://sdctg01683.ouvaton.org/spip.php?article1053>



**Une mise à mal frontale du Service Public**

- Passage du taux d'encadrement de 1 adulte pour 8 enfants (ou 1 pour 5 s'ils ne marchent pas) actuellement en crèche à 1 adulte pour 12 en « jardin d'éveil » !
- Possibilité de prise en charge par titulaires BAF A ! ou BEP sanitaire et social, auxiliaire de vie scolaire ! (précaires)

**Seule la volonté de désengagement de l'Etat peut expliquer la création de structures privées, payantes, implantées au gré des choix locaux, à la place du maintien des structures existantes gratuites, implantées dans les communes de France.**

La vérité, est que notre pays manque cruellement d'équipements de qualité pour accueillir les jeunes enfants dont les parents travaillent (plus de 800 000 naissances annuelles). Seuls 10% des enfants sont accueillis dans des structures et services pilotés et organisés avec des professionnels qualifiés (crèches)

Pour les autres enfants une partie des parents est contrainte de s'arrêter de travailler, ou se tourne vers un accueil par des assistantes maternelles en gré à gré avec l'obligation de devenir l'employeur de ces salarié-e-s. S'agissant des enfants de 2 à 3 ans, les parents doivent pouvoir faire le choix du mode d'accueil.

C'est particulièrement important pour les catégories sociales les plus défavorisées, d'une part parce que l'école est gratuite, d'autre part parce que la scolarisation précoce est un moyen important de réduction de l'échec scolaire des enfants victimes d'inégalités sociales et culturelles.

**Les jardins d'éveil sont le cheval de Troie du démantèlement de l'école pré élémentaire dans notre pays.** Quand d'autres pays, tels la Norvège et la Suède, organisent l'équivalent de notre école maternelle pour les enfants dès la fin de leur première année et transfèrent l'accueil des jeunes enfants sur leur ministère de l'Education, **la France se prépare à faire le chemin inverse : déplacer le pilotage et le financement de cet accueil, de l'Education Nationale sur les communes, la Sécurité sociale et les parents.**

**En cohérence étroite avec les directives européennes sur les services, ces mesures s'inscrivent bien dans la logique de déréglementation, d'ouverture à la concurrence et de privatisation.**

**Le gouvernement doit retirer ces projets !**

**Base élèves...**  
Non seulement il y a clairement des risques de fichage des enfants mais en plus c'est d'une lourdeur sans nom...

Tout ce qui pouvait être dit contre la mise en place de Base Elèves (fichier informatisé national des élèves du 1° degré) sur le plan du fichage des enfants et des familles a été dit... La seule chose qui n'ait pas été dite, c'est que ce fichier était en outre une véritable usine à gaz, d'une lourdeur délirante, qui a encore ajouté du travail aux directeur-trices.

Lourdeur de la saisie (pas moins par exemple de 4 confirmations pour saisir un nouveau élève!). Difficultés quand l'école d'origine a du retard dans la radiation des élèves, pour saisir le nom de l'enfant. Bugs divers qui par exemple refusent parfois systématiquement la saisie d'un élève, maintenance nationale de la base à des périodes où justement on aurait besoin d'y avoir accès, et on ne parle même pas des coupures d'internet, des serveurs en carence...

Résultats des courses : outre le fichage des enfants, c'est également l'obligation pour la grande majorité des directeur-trices de faire 2 fois le travail, en gardant leur ancien système (papier ou informatisé) en parallèle...

## Désobéisseurs : le tribunal désavoue le ministre !

Le tribunal administratif de Marseille a ordonné la suspension des retraits de salaires qui visaient Ervan Redon et Christine Jousset, enseignant-e-s désobéisseurs de l'école des Convalescents).

L'inspection académique avait décidé le 14 avril de leur retirer 32 jours de salaires sur 3 mois de travail, au prétexte qu'ils n'avaient pas effectué le travail requis.

Le juge des référés invoque « un doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée » et fait condamner l'Etat à leur verser à chacun la somme de 1000 euros.

La circulaire publiée au BO du 30 avril 2009 sur les SEGPA confirme une remise en cause complète de ces structures.

Depuis plusieurs années, la pression sur les équipes s'accroît et cette circulaire s'inscrit dans le droit chemin des attaques menées contre le secteur de l'adaptation. Elle réutilise les poncifs et les propos lénifiants dans son introduction pour essayer de faire croire à un certain nombre d'évidences pédagogiques et d'objectifs au service de l'élève, alors que l'on assiste à une restructuration complète du secteur.

Une mise en réseau des établissements est avancée afin d'optimiser «des ressources humaines et matérielles d'un groupe d'établissements». Le contexte d'économies budgétaires est ici réaffirmé.

Les PLP relèveront dorénavant «d'enseignements complémentaires» puisque le terme «professionnel» disparaît. De là à penser que le recrutement de PLP devienne optionnel, le pas est vite franchi !

La SEGPA est présentée dans le cadre des dispositifs d'aide et de soutien au collège et perd donc sa spécificité.

Après la suppression des RASED, il semble que nous nous dirions vers une suppression des SEGPA et des EREA. En effet, une partie des élèves restera au collège dans les sections de découvertes professionnelles et l'autre intégrera les SEGPA dans le cadre de la loi 2005 sur le handicap.

La prise en compte de la situation particulière des élèves et donc l'attribution de moyens spécifiques pour les faire progresser disparaît complètement de cette circulaire.

Les SEGPA n'en ont plus que le nom !

Christophe Godard

contestons

Où en est-on dans la réforme du BAC PRO 3 ans ? Depuis septembre 2008, notre académie a expérimenté la mise en place du nouveau Bac. En cette rentrée 2009, le Bac pro 3 ans se généralise sur l'ensemble du territoire !

Tirons aujourd'hui quelques enseignements sur l'année scolaire qui vient de s'écouler et sur ce qui nous attend.

Tout d'abord, force est de constater que le mise en place s'est faite dans une grande confusion. En effet, les élèves qui sont entrés en septembre ne savaient pas comment se déroulerait précisément leur scolarité; auraient-ils un examen à passer en fin de première ? Et si oui, sous quelle forme ? Quant aux enseignants, pas suffisamment préparés pour cette réforme, ils ont été sollicités par tous les corps d'inspection afin de mettre en place «dans l'urgence» les nouveaux programmes pas encore définis.

D'ailleurs en matière d'organisation des enseignements, il faut dire que ce fut «le flou artistique»; les programmes n'ont été déterminés qu'au cours de l'année scolaire (BO du 14 février) et pour la répartition des enseignements il aura fallu attendre le 17 décembre pour avoir une idée des nouvelles grilles horaires (CSE du 17/12/2008). D'ailleurs ces nouvelles grilles horaires entraînent une nouvelle méthode de répartition des services qui est loin d'être positive pour l'enseignement. En effet le volume d'heures réservé aux dédoublements est mis sous la responsabilité entière des établissements qui sont dotés d'un «volume d'heures complémentaires». **Quid des seuils de dédoublement** mais un volume global d'heures, calculé en fonction des effectifs à répartir dans les disciplines.

Autre surprise de l'année 2009, la mise en place d'un **ORAL DE CONTRÔLE** pour les élèves qui n'auraient pas obtenu le bac lors des épreuves initiales ! Nous ne

**Un point sur le Baccalauréat professionnel II**

**pouvons accepter qu'une simple épreuve orale de 20 minutes pèse le même poids que toutes les autres épreuves du baccalauréat réunies.** Nous ne voulons en aucun cas pénaliser les candidats-e-s, mais le baccalauréat professionnel doit garder toute sa valeur en 2009 et dans les années à venir. Ce qui est en jeu c'est la



place le C.E.C.R.L. apprécieront ! La mise en place de ces CCF réduira encore les temps d'apprentissage et d'enseignement, car pour évaluer correctement un-e élève en sciences-physique (par exemple), il faut passer du temps et les collègues d'enseignement professionnel en savent quelque chose !

Quant à l'allongement des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (22 semaines)**, il rend délicat l'accueil des élèves dans un certain nombre d'entreprises, les capacités d'accueil des entreprises sur un bassin de formation et d'emploi sont actuellement rapidement saturées. Et il y sera «il lorsque la délivrance du BCP «se fera» en partie lors d'une évaluation au sein de ces mêmes entreprises ! Combien d'entreprise seront encore prêtes à accepter nos élèves ?

Pour contourner ces difficultés, la tentation d'initier une rotation des effectifs en stage au sein du groupe classe peut être envisagée par certaines directions d'établissement, ce qui poserait un problème de suivi de nos élèves. La menace d'un annualisation des services est en ligne de mire, menace renforcée par le fait que les grilles horaires élèves n'ont pas de traduction hebdomadaire.

Après une année d'expérimentation, année où chacun et chacune d'entre nous a été sollicité par la mise en place des nouveaux programmes, par la rédaction de CCF, j'ai rencontré énormément d'enseignants-e-s fatigués-e-s et déçus-e-s, des collègues qui se demandent ce qu'il adviendra de l'enseignement professionnel au sein du service public d'éducation. C'est pourquoi, au sein de la CGT Educ'Action, nous ne baisserons pas les bras car nous ne pouvons accepter le sort réservé à l'enseignement professionnel et à ses personnels. Il faudra reprendre, point par point, chacun des éléments de la réforme pour les combattre.

Nous ne pouvons oublier que la mise en place du Bac pro 3 ans, c'est plus de 1000 heures d'enseignement en moins pour un diplôme qui se veut qualifiant et propédeutique à une entrée en BTS. Et comment ne pas faire un parallèle avec les 13500 postes supprimés pour cette rentrée 2009 et les 16000 programmés par la loi de finances de 2010 !

Dés maintenant, nous prenons date pour une rentrée combative avec l'ensemble des personnels, notamment avec ceux des lycées généraux qui seront confrontés à une réforme aujourd'hui suspendue.

Jorl DENNEULIN



Maintenant je ne rêve plus quand je réalise les dégâts subits par les salariés en seulement deux ans, dans tous les domaines, l'école, l'hôpital, le planning familial, les délocalisations d'usine, le chômage... donc je pense que les luttes sont cruciales pour essayer de sauvegarder quelques acquis.

Et, je suis réaliste, le capitalisme n'est certainement pas prêt à devenir solidaire, donc il est plus que jamais nécessaire de maintenir l'unité syndicale.

Annie Pujolle



**Concours : précipitation et absence de dialogue**

Contestée par toutes les organisations syndicales, pour des raisons parfois différentes, repoussée et retouchée à la marge sous la pression générale, la réforme de la formation des enseignant-e-s aurait méritée une remise à plat et la reprise d'un véritable dialogue constructif. Le changement de ministre aurait pu être l'occasion de ce changement...

Mais au contraire Luc Chatel s'est empressé de publier au milieu des vacances les décrets rédigés par son prédécesseur et fortement rejetés lors du dernier CTRM (Comité Technique Paritaire Ministériel). Tout juste a-t-il attendu la publication des rapports Marois et Filatre issus de la Commission nationale de concertation de la formation des enseignants. Ces rapports contenant des propositions différentes (en particulier quant à la date du concours !) auraient dû servir de base à de futurs groupes de réflexion.

Mais le ministre a tranché : le concours aura lieu en 2ème année de Master – ce qui fera plaisir au SNES -, la formation professionnelle étant reportée à l'année de stage. Le contenu et l'organisation de cette année reste à préciser, ainsi que la place des IUFM. Seule concession, des aménagements transitoires sont prévus pour les candidat-e-s aux concours 2010. Pour la CGT Educ'Action la maîtrise de la formation n'implique pas la maîtrise des concours. Ceux-ci doivent être fixés en fin de licence et suivis par 2 années de formation, disciplinaire et professionnelle, payées comme fonctionnaire stagiaire

**Masterisation ne doit pas rimer avec régression ! Ces décrets doivent être abrogés pour faire place à une véritable concertation prenant en compte l'ensemble des questions soulevées par cette réforme !**

Jean-Pierre Quartier

**Il faut dénoncer le scandale de l'agence nationale pour le remplacement !**

**Petite méthode de démantèlement du Service Public :**

- 1/ Supprimer les enseignant-e-s chargé-e-s des remplacements,
- 2/ Supprimer les personnels administratifs chargés d'organiser ces remplacements au sein des rectorats,
- 3/ Constaté et dénoncé haut et fort que le remplacement ne fonctionne pas,
- 4/ Dénigré les enseignant-e-s en faisant circuler des pseudo-études stigmatisant leur absentéisme,
- 5/ Proposer enfin comme solution miracle l'emploi de vacataires, le recours à des agences d'interim, l'extension des zones de remplacement aux académies voisines.



Il faut dénoncer le crédo du gouvernement qui assure non seulement compenser les suppressions de postes mais améliorer le service rendu à l'usager par l'optimisation des moyens. Il faut expliquer, particulièrement aux parents d'élèves que nous rencontrons, que cette soi-disant optimisation n'est en fait qu'une dégradation des conditions et de la qualité de notre travail. On a encore une fois ici l'application de l'idéologie du gouvernement qui n'aborde le problème du remplacement que sous un angle budgétaire en ne prenant en compte que des indices comme le taux d'emploi des remplaçants (ors pour pouvoir remplacer au « pied levé » il faut des enseignant-e-s disponibles !) ou le taux d'heures non remplacées que l'on peut diminuer par l'emploi de vacataires (peu importe la qualification et l'expérience des remplaçant-e-s du moment que les élèves soient « gardés » !).

Jean-Pierre Quartier

**Lycée : où en est-on ?**

La phase de consultation dans les académies s'est achevée fin avril et les synthèses ont été transmises au ministère mi-mai. Afin de s'afficher à l'écoute des jeunes, «chat» ou «blog» ont été mis en place... mais finalement très peu utilisés. Les jeunes ont préféré débats et expression directe. Difficile alors de réaliser des synthèses. Nombre d'académies ont pris le parti d'afficher sur leurs sites les documents bruts : synthèses d'établissement, de CVL, du CAVL, parfois de départements.

Certaines collectivités ont aussi été consultées. Ici ou là, le CESR (1) a émis un avis. Les délais étant trop brefs, souvent l'avis se focalise sur un point et n'englobe pas tous les aspects de la réforme.

Mi-avril, des établissements ont découvert avec stupeur qu'ils faisaient partie d'une liste de 123 lycées expérimentateurs. Les équipes qui, de bonne foi, avaient déposé un projet pédagogique au titre de l'article 34 se sont senties manipulées par l'institution dénotant leur envie d'innover. Dans l'académie de Créteil, les représentants syndicaux reçus par le directeur de cabinet du Recteur, ont demandé que les 8 établissements retenus soient retirés de la liste.

Parallèlement, R. Descoings a achevé son tour de France des établissements. Il a aussi présenté quelques pistes à la commission des affaires culturelles du Sénat : sur la rénovation de la filière STI, la pratique orale des langues vivantes, la mise à niveau des élèves en français, des stages professionnels et l'orientation en lien avec le supérieur. Et semble revenir sur l'organisation des enseigne-

ments en modules et en semestres. Dans un souci politique, ses premières propositions n'ont été communiquées qu'après les élections européennes.

Le rapport définitif est prévu pour l'automne alors que les soit disant lycées expérimentateurs n'en seront qu'au début de leur recherche. La mise en place de la réforme en seconde est toujours prévue pour septembre 2010.

D'après l'article de Brigitte Créteur paru dans Perspectives Education Formation n°100

Conseil économique et social régional

**Notre nouveau ministre ayant visiblement enfilé les bottes de son prédécesseur et mettant en œuvre sans modification les mesures élaborées par Darcos (voir la formation des enseignant-e-s) et en employant les mêmes méthodes (absence de concertation réelle, répression contre les contestataires), nous ne pouvons qu'être très inquiets quant à la réforme qui va nous être imposée ! Nous devons rester extrêmement vigilants et être prêt à réagir rapidement et massivement !**

Vous pouvez consulter les synthèses académiques et nationale sur les consultations ainsi que les rapports Descoings et Apparu sur notre site : <http://sdcg0683.uvaton.org/spip.php?article967>

réagissons



**Grippe A : une école déjà grippée !**

Communiqué de presse (19/08/09)

Alors que Luc Chatel est tout entier mobilisé pour faire face à l'éventuelle épidémie de grippe, le système éducatif apparaît, en cette veille de rentrée, bien affaibli. En matière de santé publique, se contenter de renvoyer les parents à la «solidarité de voisinage» est plus que jamais provocateur. Son prédécesseur, X Darcos, un an auparavant, justifiait pourtant la restriction du droit de grève dans les écoles, en utilisant indûment l'argument opposé, établissant le service minimum. Rien n'est prévu en cas d'épidémie touchant les personnels enseignants ou de vie scolaire, sauf à imposer du télétravail à des salariés en congé maladie comme les parlementaires de l'UMP l'ont proposé pour le secteur privé. Renvoyer la transmission des savoirs pédagogiques à des émissions télévisuelles ou à des cours à distance sur Internet est aussi irresponsable. Le ministre ne doit pas connaître encore la réalité du niveau d'équipement informatique des familles (moins d'un foyer sur deux) et la discrimination que cela représente pour les élèves issus, notamment, de catégories socio professionnelles modestes.

Sur ce sujet, comme tant d'autres, Luc Chatel n'est pas à l'écoute des professionnels et des organisations syndicales qui les représentent. Ne souhaite-t-il finalement rencontrer, comme hier, à propos des fournitures scolaires, qu'un panel de mères de famille huppées, triées sur le volet, et invitées par ses services, à témoigner dans les supermarchés ?

**Pour la CGT Educ'Action, en tout état de cause, cette hypothétique pandémie tombe à point nommé pour ne pas communiquer sur l'essentiel.** Que dit-il aux personnels aux conditions de travail et de rémunération encore dégradées ? Que promet-il aux 30 000 EVS, aux milliers d'assistants d'éducation, de contractuels inscrits au pôle emploi ? Comment justifie-t-il les 13 500 emplois supprimés à la rentrée 2009, les 16000 programmés dans le projet de loi de finances 2010 ? Comment envisage-t-il la mise en œuvre de réformes contestées par la majorité des personnels ?

**Sur tout cela, le nouveau ministre est bien silencieux !**

La CGT Educ'Action exige des réponses immédiates sur tout ce qui grippe véritablement la bonne marche du service public d'éducation.

**Retraité(e) : privilégié(e)... quoi(e) !**

Pensionnée de l'Education Nationale, je suis une privilégiée.

J'ai, jusqu'à présent, une retraite assurée, sauf que je suis imposée au centime près, je n'ai pas de niche fiscale donc mon pouvoir d'achat diminue et je suis dans la catégorie des classes moyennes qui renflouent les déficits en tout genre.

J'ai une bonne santé, une bonne mutuelle, ma région n'est pas un désert sanitaire, sauf que si je suis malade je dois me préparer à courir pour trouver un médecin honnête, un chirurgien qui ne réclame pas de dessous de table, un centre hospitalier public avec du personnel.

Je ne suis pas SDF sauf qu'avec l'âge je dois penser à adapter mon logement pour y vivre sans trop de difficultés et que mes économies

avec la « crise » ont drôlement fondu.

Je suis toujours autonome, je vis dans une région pleine de maisons de retraite sauf que je pense me préparer à un parcours du combattant pour en trouver une, pas trop chère, ni isolée et dont le personnel en nombre suffisant sera respectueux de ma petite personne.

J'ai travaillé dans un établissement sans trop de défauts de fabrication, ni d'ateliers dangereux donc je ne suis pas confrontée comme d'autres retraités aux maladies professionnelles que l'état refuse de reconnaître.

Je n'ai pas trop de famille donc je ne suis pas obligée d'aider des petits enfants ou m'investir auprès de parents âgés.

Je ne suis pas moderne et n'ai pas internet donc je rêve souvent

des permanences que mon syndicat tenait le mercredi après-midi à la Bourse du travail où les camarades actifs, retraités, avec chien, jeunes enfants se rencontraient pour confronter les idées et élaborer des revendications... ou simplement se « parler ».

Maintenant je ne rêve plus quand je réalise les dégâts subits par les salariés en seulement deux ans, dans tous les domaines, l'école, l'hôpital, le planning familial, les délocalisations d'usine, le chômage... donc je pense que les luttes sont cruciales pour essayer de sauvegarder quelques acquis.

Et, je suis réaliste, le capitalisme n'est certainement pas prêt à devenir solidaire, donc il est plus que jamais nécessaire de maintenir l'unité syndicale.

Annie Pujolle



## Appel à la mobilisation pour les droits des femmes le 17 octobre 2009 à Paris

Face à la gravité de la situation politique, le Collectif national pour les Droits des Femmes et Femmes solidaires sont à l'origine de l'appel ci-dessous. Il est téléchargeable sur notre site. La CGT Educ'action sera présente à la manifestation.

**En France, en 2009, les femmes perçoivent des salaires inférieurs de 21 % à ceux des hommes, elles représentent 80 % des travailleurs pauvres, assurent l'essentiel du travail ménager et de l'éducation des enfants. 85 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et leurs retraites sont en moyenne inférieures de 600 € par mois. Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint. Une femme est violée toutes les 10 minutes.**

### En situation de crise...

Notre pays connaît une crise sans précédent de par sa longévité et la brutalité de ses attaques sur nos vies. Personne n'est épargné, jeunes, retraités, actifs, chômeurs, migrants... Dans cette situation d'une violence inouïe, les femmes sont une fois de plus en première ligne des mauvais coups : précarité, inégalité salariale, travail à temps partiel imposé, chômage...

Alors que le gouvernement remet en cause des acquis sociaux du Conseil National de la Résistance largement portés par les femmes, ces dernières suppléent à la diminution des missions de services publics.

Le respect des droits des femmes est fondamental.

La défense des droits des femmes a tendance à être reléguée au second plan alors qu'elle serait une réponse sociale à la crise.

Nous avons toutes et tous intérêt à l'égalité. Nous devons remettre l'égalité des droits sur le devant de la scène. La lutte contre les préjugés sexistes et l'homophobie doit être au cœur des projets du service public de l'Éducation Nationale pour répondre pleinement aux aspirations d'une future société égalitaire. Femmes et hommes, dans l'unité, nous imposerons d'autres choix au gouvernement et à l'ordre mondial pour faire reculer la casse de tous les acquis obtenus par nos luttes au XXe siècle.

### Nous sommes mobilisées pour :

**LA LIBERTÉ** de disposer de son corps. Notre corps nous appartient : il faut garantir le droit à la contrac-

tion, à l'avortement partout sur le territoire, ainsi que le droit, pour toutes et pour tous, de choisir sa sexualité.

**L'AUTONOMIE** financière et du temps pour vivre : il est grand temps que des mesures contraignantes soient prises pour rendre effective l'égalité dans le monde du travail.

Cela passe également par une répartition égale des tâches ménagères, aujourd'hui assumées à 70 % par les femmes.

**LA DIGNITÉ** avec le vote et l'application de la loi cadre contre les violences faites aux femmes, loi déposée au Parlement par le Collectif



National Droits des Femmes. De nombreuses femmes sont victimes de violences, uniquement parce qu'elles sont femmes. 48 000 femmes sont violées chaque année en France (source : ENVEFF) et des milliers sont victimes de la prostitution qui est une véritable violence faite aux femmes.

**LA LAÏCITÉ** est un fondement de notre société que l'on ne doit pas remettre en cause pour garantir les droits des femmes. La lutte contre le sexisme passe par la défense d'une société qui repose sur la séparation des Églises et de l'État. Nous refusons que des réactionnaires et intégristes de tous poils, encouragés par certains responsables religieux remettent en cause nos droits.

**L'ÉGALITÉ** dans la vie politique, économique et sociale. Nous voulons l'application stricte des lois régissant les mesures contre les discriminations sexistes et lesbophobes. Alors que les inégalités sont si fortes entre les femmes et les hommes, les services

publics constituent également un élément déterminant pour les femmes dans l'accès aux soins, à l'école et aux services de la petite enfance.

**LA SOLIDARITÉ** dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et égalité pour les femmes migrantes venues en France qui subissent une double discrimination.

La France doit véritablement être une terre d'asile pour les femmes victimes de violences et de mutilations génitales à travers la planète.

Depuis la fin du 19e siècle, et même avant, les femmes se battent pour accéder à l'égalité des droits.

Le Mouvement de Libération des Femmes, mouvement social de fond, a bousculé la société contemporaine. De fait, grâce au caractère combatif et incisif du MLF, dans une période propice aux luttes sociales, l'égalité des droits a été obtenue. Égalité formelle des droits, oui, mais pas égalité réelle ! Les inégalités ne sont plus dans le code civil ou pénal parfois, mais sont encore bien présentes dans la vraie vie !

La liste en est connue : bas salaires, temps partiels, chômage, retraites inférieures, familles mono parentales, sont avant tout l'apanage des femmes. On peut compléter le tableau, de façon non exhaustive, par le peu de place accordé aux femmes dans la représentation politique ou par les violences qu'elles subissent.

Bref, le compte de l'égalité n'y est pas !

La crise financière, économique et sociale ne fera qu'aggraver la situation : ce sont toujours les plus fragiles qui sont encore plus fragilisés. Et quand on voit l'obstination d'un Sarkozy à démanteler la Fonction et les services publics, il y a de quoi s'inquiéter : les femmes doivent déjà par exemple, aux deux bouts de la chaîne, pallier les carences d'un véritable service public de la petite enfance et l'absence notable d'un service public national pour les personnes âgées.

Certes, le pays résiste, résistance dont nous sommes partie prenante, nous qui savons conjuguer lutte pour les droits des femmes et lutte pour le

maintien des acquis sociaux. Mais nous ressentons le danger de voir la lutte pour l'égalité femmes/hommes passer au second plan au profit de la lutte contre les discriminations et pour la diversité, comme le prouve la disparition du Service pour les Droits des Femmes et de l'Égalité.

Pour éviter cette régression majeure, pour la reconnaissance de la lutte pour les droits des femmes, il nous faut réaliser l'unité.

D'autant plus que les idées et les combats féministes ont cheminé. Ils irriguent actuellement les syndicats, les partis politiques de gauche et d'extrême gauche et ce depuis des années déjà.

Seule cette unité, qui doit perdurer, pourra constituer un barrage réel à la régression de la situation des femmes, à la reconquête du lien social. La lutte difficile mais efficace des travailleuses et travailleurs sans papiers pour leur régularisation en apporte la démonstration.

**C'est pour cette raison que nous vous appelons à construire ensemble une grande manifestation nationale pour les droits des femmes le 17 octobre prochain.**

Celle-ci sera notre apport commun à la reconquête du lien social, et constituera un élément de sortie de crise. Elle se déclinera selon six thématiques : liberté de disposer de son corps au travers notamment d'un véritable accès à l'avortement et la contraception, autonomie financière au travers de vrais emplois, de vrais statuts, des salaires décents et du temps pour vivre, dignité avec le vote et l'application de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes et avec la reconnaissance des droits des lesbiennes, égalité dans la vie politique, économique et sociale, laïcité avec aucune ingérence des intégrismes religieux dans nos vies ou contre nos droits, solidarité dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et l'égalité pour les femmes étrangères en France.

**Pour en savoir plus :**  
www.collectifdroitsdesfemmes.org  
www.femmes-solidaires.org  
www.mobilisationdroitsdesfemmes.com

- Les premiers signataires :**
- Alternative Libertaire
  - ANICIC
  - APEIS
  - ATIAAC
  - AVSIA-France (Arabian Women Solidarity Association)
  - Association Droits des Femmes AVE
  - Cafémnistes de la nouvelle éducation populaire 26
  - CADAC
  - Chiennes de garde
  - Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes-Ruptures
  - CGT
  - CGT-Jeunes
  - Collectif 13 DDF
  - Coordination Lesbienne en France
  - QFD-Fierté lesbienne
  - Espace Simone de Beauvoir de Nantes
  - Fédération IFAFE (Initiatives des Femmes Africaines de France et d'Europe)
  - Féministes Laïques Algériennes et Françaises
  - Femmes Libres
  - Femmes en Noir
  - FNSF
  - Forum Femmes Méditerranée
  - FSU
  - Gauche Alternative 54
  - Gauche Unitaire
  - IFE France
  - LDH
  - LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie)
  - LMDE
  - Les Alternatifs
  - Les Jeunes Radicaux de Gauche
  - Les Jeunes Verts
  - Les Verts
  - Maison des Babayagas
  - MPPF
  - Mix-Cité Orléans
  - Mix-Cité Paris
  - MJS
  - MME
  - MRAP
  - Négar
  - NPA
  - Organisation de Femmes Égalité
  - Paroles de Femmes
  - PCF
  - Parti de Gauche
  - PS
  - Pluri-Elles Algérie
  - RAJFIRE
  - Réseau Féministe « Ruptures »
  - SOS Femme Alternative
  - SOS SEXISME
  - Sud Étudiant
  - UGICT-CGT
  - UGICT-CGT des Organismes sociaux
  - UNEF
  - UNL
  - Union Syndicale Solidaires
  - Utopia

### CONGRES DE LA CGT EDUC'ACTION DES A.-M.

Le congrès de la CGT Educ'Action 06 aura lieu les 26 et 27 novembre 2009 : tout-e-s nos adhérent-e-s y sont convié-e-s. Pour dresser le bilan de l'activité du syndicat depuis le dernier congrès (en octobre 2006), pour réagir, débattre sur l'évolution de notre champ professionnel, sur les résistances, les revendications, les propositions que nous voulons porter, sur ce que signifie, pour nous, le syndicalisme.

Nous voulons que ces discussions constituent autant de moments de démocratie. Nous voulons faire vivre une démarche CGT, propice au rassemblement des salarié-e-s et au développement d'actions puissantes et argumentées. La pleine efficacité de cette démarche collective dépend donc surtout de l'implication de chacun et chacun d'entre nous.

Marc Le Roy

Pour y participer, contacter votre section ou directement le syndicat.